

Observatoire Régional Auvergne DT DICT

Mercredi 15 novembre 2023 – 9h30

F RTP AURA – Délégation Auvergne

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2023	1
2. Bâtiment {Slides 5-14}.....	2
3. Rappel de base de la réglementation {Présentation en PJ}.....	2
4. Manifestation DT-DICT {Slides 12 à 16}.....	2
5. Questions diverses {Slides 18 à 54}.....	3
Glossaire :.....	3

Sont présents :

Nom	Prénom	Organisation	Présence
BIGENWALD	Stéphane	ORANGE	X
BOUZIAT	Daniel	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES	X
DASILVA	Céline	ECF VIGIER	X
DOLY	Pierre-François	ENEDIS	X
DUBOISSET	Julien	INGEROP	X
FILLIAS	Xavier	GRDF	X
FOULON	Pierre	AXIONE	X
GEORGES	Aurélie	TAPIR	X
HENNEQUIN	Jérôme	TAPIR	X
JOBERTON	Matthieu	SPIE CITY NETWORKS	X
POIRIER	Marc	ENEDIS	X
RHETAT	Patrick	GRT GAZ	X
ROUSSEL	Loriane	FNEDRE	X
SACCARD	Alexandre	MONTEIL TP	X

Assiste également à la réunion : Nina Delaunay, F RTP AURA

Nous recevons Romain Debock, Chambon construction, représentant de la FDBTP63.

Un tour de table a été réalisé avant de démarrer la réunion.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 juin 2023



Commentaires :

La DREAL demande l'avancée sur sa demande aux exploitants de réseaux sur les investigations complémentaires (IC). ENEDIS mentionne qu'une communication est prévue sur les IC lors

d'évènements autour de la réglementation. ENEDIS évoque la problématique de détection intrusive là où, pour les réseaux électriques, ENEDIS envisage des détections non intrusives à des coûts différents. Préparation de communication méthodologique. La métropole de Clermont se structure avec un service dédié. GRDF alerte sur le fait qu'il est difficile à avoir des retours, encore plus sur ces sujets. Proposition aux entreprises de travaux d'inviter les clients lorsqu'il y a une journée formation chez eux.



ENEDIS présentera lors du prochain Observatoire 2-3 cas avec 2-3 responsables de projets en analysant du début à la fin la thématique des IC. GRDF aussi.

Le compte-rendu est approuvé.

2. Bâtiment {Slides 5-14}

Présentation de la genèse des observatoires, des métiers concernées et des points particuliers « Bâtiment ». Échanges avec le représentant de la FDBTP 63.



Commentaires :

- *Il existe un manque de connaissance des entreprises surtout de la part des artisans.*
- *Il existe un manque de connaissance des responsables de projets du secteurs bâtiment. Certains sont regroupés et organisés, par exemple la Fédération des promoteurs.*
- *Si les réponses aux DICT ou la protection de réseaux semblent assez rapide, il existe une problématique de délais sur le déplacement ouvrages de type lignes aériennes. Parfois 6-8 mois. Ces délais sont vécus comme incompatibles par certains MOA.*

3. Rappel de base de la réglementation {Présentation en PJ}

M. Bouziat, de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, présente les rappels de base sur la réglementation. Rappel des obligations de la Maîtrise d'ouvrage, l'AIPR, les sanctions et les travaux urgents (qui sont bien définis par la réglementation).



Commentaires :

- *La toupie est-elle concernée par la liste des engins dont les chauffeurs sont concernés par l'AIPR ? La DREAL y répondra.*
- *Problématique du particulier lorsqu'il est MOA qui ne peut pas être considéré comme sachant. Dans ce cas le professionnel doit être porteur de solutions et de connaissance par rapport à un non professionnel.*

4. Manifestation DT-DICT {Slides 12 à 16}

Retour sur l'évènement du 13 septembre 2023 organisé par l'Observatoire Auvergne au Stade Marcel-Michelin à CLERMONT-FERRAND intitulé "Renforçons nos liens pour aménager notre territoire".

- Le point négatif : manque de participants / manque de RP (peut-être en parti expliqué par l'annulation de la soirée).
- Les points positifs : ateliers très appréciés pour les présents. Demandes d'autres régions pour avoir les supports (qui du coup auront un impact au-delà des personnes présentes le jour J).



Commentaires :

- GRDF : Super retours. Cela a permis de prendre contact avec des entreprises. Des journées de sensibilisation ont eu lieu par la suite.
- ENEDIS : Pour une prochaine fois, nous pourrions filmer des ateliers pour les mettre en ligne par la suite.
- Entreprise TP : On sent une émulation et qu'on va tous dans le même sens. Les entreprises ont mis beaucoup de chose en place et les exploitants ont créé des outils. De vrais échanges entre les acteurs.

5. Questions diverses {Slides 18 à 54}

Présentation des indicateurs nationaux (GP2) des déclarations et des dommages. Baisse de 5% du nombre de déclarations par rapport au S1 2022. Baisse de 20% du nombre de dommages. Détail par région. Pour l'Auvergne : -9% du nombre de déclaration, 0.27% taux DS sur déclaration et 0.28% taux DS aux 100 km de réseaux. Evolution -0.10% par rapport à 2022. Présentation des statistiques MTE sur les courriers et les sanctions.



Commentaires :

- Orange : Présentation du Site « Dommage Réseau Orange ». Nouveau canal de signalisation avec un questionnaire pour déclarer un dommage. Pas encore dans les RDICT.
- Echanges avec Infranum : questions de responsabilités fortes. Cette question sera reprise par l'ON. Loriane ROUSSEL (FNEDRE) propose de faire un feedback sur ces échanges si les acteurs concernés lui autorisent.

La séance est levée.

La date de la prochaine réunion est le 14 mars 2024

Glossaire :

CTF : Clauses Techniques et Financières

DC : Déclaration conjointe

DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

DO : Dommage aux ouvrages

DT : Déclaration de projet de Travaux.

IC : Investigations complémentaires : action à caractère obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée par le responsable de projet si l'exploitant en a fait la demande lors de sa réponse à la DT

ML : Mesures de localisation : action de détermination de l'emplacement d'un ouvrage menée à l'initiative de l'exploitant de cet ouvrage

OL : Opération de localisation : action à caractère non-obligatoire de recherche de renseignements sur un ouvrage (type, emplacement, caractérisation, géoréférencement...) menée à l'initiative du responsable de projet.

PCRS : Plan Cors de Rue Simplifié

RP : Responsable de projet

TU : Travaux Urgents